

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 30 (1966)
Heft: 119-120

Artikel: À propos de fr. coche, cochon, et d'esp. cordero, carnero
Autor: Brunel, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399380>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DE FR. COCHE, COCHON, ET D'ESP. CORDERO, CARNERO

Hommage à Mgr Pierre Gardette.

On ne saurait trop louer les atlas linguistiques qui se publient ou s'élaborent de nos jours, mais nous devenons de plus en plus exigeants et nous éprouvons parfois un regret. A bon droit, ont d'abord été sauvées les formes et les acceptions menacées de disparaître. Elles sont relevées avec soin, dans les localités les plus reculées, sur les lèvres les plus fidèles. Il reste que les villes n'ont pas été retenues comme points d'enquête. Le français local n'apparaît pas. Les milieux urbains présentent cependant une originalité, car ils attestent les étapes de l'abanbon des parlers ruraux qui les entourent. La lexicologie de la campagne offre des buttes témoins, celle de la ville marque les degrés de l'érosion, perceptibles encore sur la pénéplaine. Nous venons de le sentir, avec d'autres ¹.

Dans la langue précise des éleveurs, telle qu'elle se lit encore dans les annonces de vente par les notaires, ou dans les programmes de concours agricole, le mot 'cochon' n'a pas toujours le sens générique attribué par l'usage commun. Les noms de 'coche' et de 'cochon' s'opposent à ceux de 'truie' et de 'verrat'. Ils distinguent, parmi les représentants de l'espèce, ceux qui, après castration dès le sevrage, vers l'âge de six semaines, sont nourris spécialement en vue d'un engraissement rapide. Il n'est attendu de profit que de leur chair, à peu près sans compter celui de leur faculté de reproduction. Toute la force vitale de la bête est dirigée vers la nutrition. La viande ainsi produite devient abondante et friande, aussi est-elle

1. Cf. F. Carton, *Le parler populaire dans l'agglomération Dunkerquoise*, dans la nouvelle revue *Nos patois picards*, 1965, p. 13 : « J'aurais voulu montrer que la dialectologie traditionnelle a tort de négliger les parlers urbains, le mécanisme des emprunts et des mutations les rendent aussi intéressants que les parlers ruraux archaïsants ».

appréciée avec faveur. Moins flatteuses sont les qualifications rappelant le sexe. Elle tendent à s'éliminer dans le commerce d'alimentation, car on offre une seule qualité, la première. Le boucher ne veut débiter de même que du bœuf, du mouton, du poulet, non du taureau, de la vache, du bélier, de la brebis, du coq, de la poule. Le client adopte volontiers cette façon de parler qui flatte la tenue de sa table. La langue de l'étal devient la langue commune. Bêtes vives cette fois autant que bêtes abattues, on ne connaît plus désormais que des 'cochons'. Il y a eu imbrication du vocabulaire de la cuisine sur celui de l'étable, du vocabulaire du consommateur sur celui de l'éleveur.

D'autre part, comme l'animal est immonde, son nom déplorablement évocateur dans la cour de la ferme, est senti comme grossier, sauf dans l'expression 'cochon de lait', évocatrice avant tout d'une jeune bête, fraîche et rose¹. La langue sévèrement châtiée hésite devant le substantif 'cochon' et lui substitue le mot 'porc'. Ce dernier terme est originellement spécial autant que l'autre; on dit en effet, en tel lieu, 'porcher' pour 'châtrer' les jeunes verrats². Il l'accompagne ensuite à chaque degré de développement du sens, mais il est plus urbain. Alors que 'cochon' s'emploie vulgairement comme adjectif avec la valeur de 'sale' ou de 'lubrique' et qu'on peut entendre réproucher par exemple des 'mots cochons' ou des 'cochonnetés', 'porc' est moins avili. L'expression 'mot porc' ne se dit par personne. Le continuateur de *porcus* est une forme protégée par son origine latine, restée sémantiquement demi-savante, et mieux admise littérairement que son synonyme. Celui-ci sonne mal dans sa rusticité, son ascendance inconnue³.

Depuis longtemps est en effet cherchée l'origine du mot 'cochon' sans qu'aucune des étymologies avancées se soit imposée⁴. Nous aurions affaire, pour le français comme pour d'autres langues, propose-t-on aujourd'hui

1. Cf. *Dictionnaire de Trévoux*, t. II (1771), p. 660 : « On ne dit point un *pourceau de lait* ».

2. L. Sainéan, *La création métaphorique en français et en roman. Le chien et le porc* (Halle, 1907. *Zeitschr. f. rom. Phil. Beiheft* 10) p. 86 et 100. Cf. *FEW*, t. IX (1959), p. 191 a.

3. Noter l'impression sentie par un étranger W. O. Streng, *Zur Namengebung des Schweines in einigen Französischen Mundarten*, dans *Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors*, t. VI (1917), p. 104.

4. Cf. M. Stangier, *Die Bezeichnung des Schweines im galloromanischen* (Bonn, 1929). La dissertation est accompagnée d'une carte sur le modèle de celles de *Atlas linguistique de la France*.

encore, à une onomatopée. Le grognement interprété [koš] aurait engendré une appellation imitative¹. J'entends plutôt [hūš], mais laissons une variante dans l'impression auditive, le phénomène est fréquent dans toute onomatopée. L'hypothèse ne rend pas compte de l'opposition essentielle des animaux mutilés aux animaux entiers. Comme pour 'mouton, chapon, étalon', c'est de là qu'il faut partir.

En zootechnie, il n'est pas question de châtrer ordinairement la jument, la vache, la brebis, la poule, mais il n'en est pas de même pour la truie. Elle est si prolifique que le plus souvent il n'est pas indiqué de conserver de bête maintenue féconde, ne serait-ce qu'une seule, parmi les nombreux petits mis au jour dans une unique parturition. Toute la progéniture peut être réduite à l'état sexuellement neutre, identiquement éleveable, également profitable. La stérilisation des 'truiettes' intervient comme celle des jeunes verrats. Elle s'opère par ouverture du flanc gauche, ablation des ovaires et suture². Alors que, pour les mâles, la stérilisation par ouverture des bourses et ablation des testicules laisse la marque extérieure de l'absence des organes, pour les femelles, l'opération porte sur des glandes sises dans la profondeur de l'abdomen. Leur extraction est cachée sous les soies par la cicatrisation de la petite plaie subie par le jeune animal. Elle n'est point patente à l'extérieur, elle ne se décèle pas au premier aspect, il n'y a pas de différence apparente entre la bête indemne et la bête mutilée. La coutume est de manifester le caractère de celle-ci par un signe qui accuse une castration déjà acquise, ne serait ce que pour ne pas tenter de la renouveler. Le bord d'une oreille est incisé, les lobes sont cartilagineux, les lèvres de la plaie ne se ressoudent pas, la marque est durable³. En cer-

1. FEW, t. II, 2 (1946), p. 1254 (koš).

2. Cf. J. Gourdon, *Traité de la castration des animaux domestiques* (Paris, 1860), p. 465.

3. G. Vasseur, *Dictionnaire des parlers picards du Vimeu, Somme* (Amiens, 1963), p. 148 : « COCHE femelle du cochon châtré. Pour reconnaître la coche on lui fend une oreille d'un coup de bistouri ». Mon compatriote a bien voulu compléter son article par l'information suivante : « 3 juillet 1962. Jadis, les marchands de cochons châtraient les mâles et les femelles, vers l'âge de six semaines, à l'aide d'un vieux rasoir. Aujourd'hui, la castration plus délicate des femelles n'est pratiquée au bistouri que par les seuls vétérinaires. Dans chaque village, on trouve un ou plusieurs cultivateurs qui châtrèrent eux-mêmes les mâles comme autrefois. Pour reconnaître les femelles châtrées, on fendait une oreille d'un coup de rasoir, ce que continue de faire le vétérinaire avec un bistouri. La femelle châtrée s'appelle 'coche' (kòš), non châtrée, c'est la 'truie'. Le mot 'cochon' (kwéšō) désigne le mâle châtré. Mais kwéšō s'emploie aussi pour désigner les pourceaux sans distinction... et aussi pour désigner la viande du porc ».

tains pays, on distingue des agneaux par le même procédé¹. Chez nous, les chevaux de l'armée vendus après réforme ont aussi une oreille fendue pour attester à jamais leur déchéance². Dans la porcherie, la femelle ainsi désignée est un animal porteur d'une fente, d'une entaille, d'une coche. On la nommera une 'coche' suivant un mode bien connu d'extension de sens. Sur ce féminin a été créé le masculin 'cochon' avec le suffixe offert par d'autres noms portés par les animaux châtrés. Il y a d'autant plus de propension à ce faire que le mâle, s'il n'a pas l'oreille cochée, a été émasculé par des coches. Leur souvenir n'est pas oublié, inévitables qu'elles sont, étant donné la conformation des bourses chez les porcins.

La castration et ses conséquences pour le développement de l'adulte, partant pour la valeur de sa chair, car le prix dans tel cas a pu varier du simple au double³, ne rendrait-elle pas compte aussi de l'ibérique dont la forme est en castillan *cordero*, de sens équivalent au français 'mouton'? Il semble que le mot ait désigné, à l'origine, la viande et la peau de l'animal⁴. N'est pas vraisemblable le rattachement au classique *CORDUS* 'né tardivement'⁵. Un caractère accidentel, à peu près sans intérêt à aucun point de vue, ne saurait avoir déterminé une telle généralisation de sens. Le rattachement à *CHORDA* 'corde' est plus probable, mais il ne se justifie guère, comme on l'a proposé, par la corde grâce à laquelle seraient en Suisse conduites les brebis qui allaitent⁶. Il s'éclaire par un mode de castration des mâles. Celle-ci peut s'opérer, entre divers procédés, par le fouettage, c'est-à-dire la ligature des bourses au dessus des testicules à l'aide d'un fouet, une cordelette. Pratiquée de bonne heure, elle amène l'atrophie des parties privées de circulation du sang. Le mot *cordero*, gas-

1. *FEW*, VII (1955), OSCA p. 432 b : « *osqueta* (Jaca) señal que se hace en la oreja de los corderos para distinguirlos ».

2. *FEW*, t. III (1934), p. 549 b et 552 b (FINDERER).

3. Cf. R. Monier, *Les lois... du castel de Lille* [XIV^e s.] (Lille, 1937), p. 78, n° 119 : « fu prisiés un cras moutons. XVI. s. uns coullus .VIII. s. ».

4. « Habría designado primera la carne y la piel del cordero, y sólo después se habría aplicado al animal mismo ». J. Corominas, *Diccionario*, t. I (1954), p. 903 (*CORDERO*), ce qui justifie la reprise de l'étymologie, malgré les exemples latins.

5. Cf. en dernier lieu P. Gardette, *Anc. lyonnais* *CUER* 'qui reste en dernier', dans *RLiR*, t. XXX (1966), p. 86, n. 1 : « un dérivé 'cordarius agneau' s'est répandu dans la péninsule ibérique... a passé en Gascogne... mais l'*ALG* n'en a plus trouvé trace aujourd'hui. L'histoire de *CORDUS* hispanique ne doit rien à celle de *CORDUS* dans la Gaule romanisée ».

6. L. Gauchat, *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. IX, p. 61-62.

con *courdé*, est bien l'équivalent de notre 'mouton' jeune bélier châtré qui devient gras et de chair savoureuse ¹. L'extension du sens est ici la même que dans 'cochon'. La démarche sémantique est pareille. Le synonyme espagnol *carnero* 'mouton', étymologiquement 'bête charnue', entre parfaitement dans cet ensemble. Le dernier mot sur la question appartiendra à ceux qui, mieux que nous, peuvent suivre les coutumes d'Espagne et de Gascogne ².

C. BRUNEL.

1. Buc'hoz, *Dictionnaire vétérinaire*, t. IV (Paris, 1774), p. 305. « MOUTON. C'est un agneau châtré qui devient dans la suite très gros et très gras ». E. Rolland, *Faune populaire de la France*, t. V (Paris, 1882), p. 122 : « COURDÉ. Agneau engraisé pour être tué. Landes ». Cf. *FEW*, II (1946), p. 1183 (CORDUS). A l'encontre, cf. S. Palay, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes* (Pau, 1961) : « COURDÉ. Landes. Agneau tardif né après la saison de l'agnelage ».

2. Cf. J. Séguy, *Occitan tésu(n) « petit du porc, porc »*, dans *Etymologica* [Mélanges Wartburg], (Tubingen, 1958), p. 699.